

Communiqué de presse

Berne, le 30 avril 2025

Tarifs approuvés par le Conseil fédéral : Une étape importante pour le système de santé suisse

L'organisation tarifs médicaux ambulatoires SA (OTMA SA) se réjouit de l'approbation des nouveaux tarifs ambulatoires composés du tarif à la prestation TARDOC et des nouveaux forfaits ambulatoires. La voie est ainsi ouverte au remplacement du système de facturation obsolète au 1er janvier 2026, comme prévu. Il s'agit d'une étape importante pour le système de santé suisse.

L'OTMA SA et les partenaires tarifaires ont déjà effectué de vastes travaux préparatoires pour que le nouveau système tarifaire global puisse être introduit début 2026. Cela concerne avant tout la mise à disposition d'un instrument de simulation sur la base de l'actuel TARMED, qui permet de faire le lien avec le nouveau système tarifaire. L'OTMA SA a procédé aux adaptations nécessaires des tarifs initialement développés de manière indépendante, lorsque la délimitation des domaines d'application et la coordination des forfaits ambulatoires et du TARDOC l'exigeaient.

Une révision en bonne et due forme des tarifs à la prestation et des forfaits ambulatoires est déjà prévue pour début 2027, car il s'agit d'un système dit "d'apprentissage". A cet effet, l'OTMA a ouvert dès la mi-février 2025 une procédure de demande de propositions de modifications concrètes. Par ce biais, les utilisateurs des tarifs, notamment les sociétés spécialisées, peuvent déposer des demandes de modification concrètes. Toutes les demandes seront examinées par l'OTMA. L'OTMA a déjà défini cinq thèmes prioritaires (chirurgie de la main, pathologie, pédiatrie, médecine nucléaire, chirurgie maxillo-faciale) pour la version 2027. Pour ces thèmes prioritaires, il est prévu d'impliquer intensivement les sociétés spécialisées médicales. Le champ d'application des forfaits ne sera pas étendu tant que ceux qui sont actuellement approuvés n'auront pas été révisés.

L'OTMA SA et tous les partenaires tarifaires impliqués sont conscients que les tarifs ambulatoires désormais approuvés doivent être adaptés en permanence. Les partenaires tarifaires examinent avec l'OTMA si des adaptations doivent encore être mises en œuvre à court terme.

L'OTMA SA effectuera en outre un monitoring de l'évolution des coûts pour les soins ambulatoires à l'hôpital et le domaine des médecins en cabinet. Dans le domaine des médecins en cabinet, les prestations des soins de base et des soins spécialisés feront en outre l'objet d'une surveillance afin de garantir que les éventuelles mesures visant à la neutralité des coûts ne soient pas prises unilatéralement au détriment des soins de base.

L'OTMA SA et les partenaires tarifaires sont convaincus qu'avec l'approbation du nouveau système tarifaire ambulatoire par le Conseil fédéral, une étape importante a été franchie dans le développement du système de santé.

Note aux rédactions

Renseignements à:

Pierre Alain Schnegg, président du conseil d'administration de l'OTMA SA, 079 105 69 00

Rémi Guidon, CEO de l'OTMA SA, 079 504 10 44